

Comprendre ma *FACTURE* d'eau

On devrait parler de
« prix des services de
distribution d'eau et
d'assainissement »
et non de « prix de l'eau »

L'eau est souvent perçue comme un bien commun offert par la nature.

Toutefois, elle est rarement potable à l'état brut et ne s'achemine pas seule jusque dans nos foyers.

En réalité, la facture d'eau représente le tarif nécessaire pour protéger et capter la ressource en eau, la rendre potable, la distribuer dans tous les foyers, puis la récupérer dans un système d'assainissement qui la rejette dans le milieu naturel après épuration.

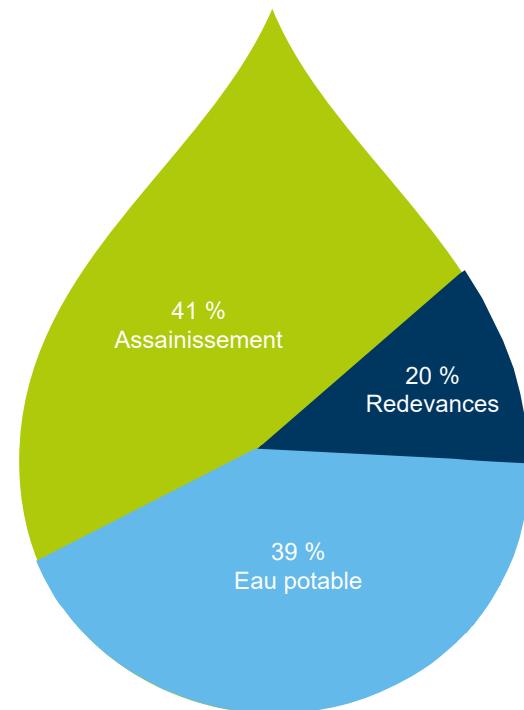
Ainsi, la facture c'est l'ensemble des services de distribution d'eau et d'assainissement.

Les différents postes de ma facture

Contrairement à d'autres pays, en France, le financement du service public de l'eau est intégralement assuré par les factures d'eau. Il est courant de dire « **l'eau paie l'eau** ».

Les factures en France se composent de :

- **39 % : la distribution de l'eau potable.**
Pour capter, traiter, contrôler la qualité de l'eau et l'acheminer aux robinets.
- **41 % : l'assainissement**
Pour la collecte et le traitement des eaux usées avant leur retour dans le milieu naturel.
(Exceptée pour ceux qui ne sont pas desservies par le réseau collectif)
- **20 % : redevances pour les organismes publics**
(Agences de l'eau, Etat...).
Pour ensuite être redistribuées sous formes d'aides financières aux collectivités et acteurs de l'eau.



Les factures comprennent une partie fixe liée à l'abonnement et une partie variable liée au volume d'eau consommée.



Qui décide du prix de l'eau ?

L'eau et l'assainissement sont des services publics. La décision du prix de l'eau revient donc à vos élus.

Lorsque la commune fait le choix de se regrouper avec d'autres municipalités, comme ici, en formant la Commission Territoriale Bois de la Côte, ce sont les élus siégeant au syndicat qui décident du prix de l'eau de manière annuelle. Au moins un élu de votre commune en fait partie.

Le prix peut donc varier selon le contexte local comme la qualité initiale de la ressource ou sa disponibilité (présence d'une nappe d'eau souterraine ou exploitation d'une eau de source ou de rivière).

Le saviez-vous ?

L'eau du robinet est
l'aliment le plus
contrôlé en France.

L'eau du robinet est **200 fois**
moins chère que celle en bouteille.

Un équilibre fragile

En France, le prix de l'eau repose donc principalement sur la consommation des abonnés.

Pourtant, grâce à une prise de conscience collective, nous consommons de moins en moins d'eau, une excellente nouvelle pour la protection de la ressource.

Mais cette baisse de consommation pose un paradoxe : les recettes des services d'eau et d'assainissement diminuent, alors même que les coûts pour entretenir les réseaux et garantir une eau de qualité augmentent.

En Dordogne, le prix de l'eau reste maîtrisé, mais il ne permet pas toujours de financer suffisamment le renouvellement des infrastructures, surtout dans les zones rurales où le nombre d'abonnés est limité pour des linéaires de réseau souvent conséquents.

Dans ces territoires, la solidarité départementale portée par le SMDE 24 joue donc un rôle essentiel pour maintenir un service public de qualité partout.

Pour en savoir plus : www.smde24.fr

